



**Fondation
Non à la
contrefaçon et
à la piraterie**

NANAC - www.nanac.be

Fondation NANAC – Non à la contrefaçon et à la piraterie

L'enseignement d'aujourd'hui pose les bases de la société de demain.

L'éducation profite à l'individu et à la société. Il fournit les outils nécessaires au développement personnel et à l'intégration de l'individu. Il inculque des valeurs, des compétences et des aptitudes essentielles au bon fonctionnement de la société ainsi qu'au développement humain, culturel, social et économique.

Le système éducatif a pour mission d'aider les élèves à développer un esprit critique et à agir de façon responsable au sein d'une société de consommation, en mettant l'accent sur la durabilité et la responsabilité civique.

Nous souhaitons susciter une réflexion critique des élèves et les faire réfléchir aux conséquences qu'impliquent la consommation illégale de biens culturels comme la musique ou les films. L'essor du commerce électronique a modifié les habitudes d'achat et les jeunes adultes achètent de plus en plus d'articles en ligne. Par exemple, des vêtements, des chaussures, des cosmétiques...Le prix d'achat constitue souvent un facteur déterminant pour les consommateurs. Ceux-ci peuvent alors être dirigés vers des sites douteux via lesquels sont vendus des contrefaçons. La qualité des produits contrefaits est souvent médiocre et ces produits ne sont soumis à aucun contrôle. Ils peuvent donc être dangereux. Par exemple, les parfums contrefaits peuvent contenir des substances irritantes pour la peau ; les téléphones contrefaits peuvent provoquer des courts circuits de par leurs composants de moindre qualité. De plus, le commerce de contrefaçon contribue au financement de réseaux criminels.

Nous souhaitons que les consommateurs conscientisent que l'achat d'articles contrefaits n'est pas innocent : il y a un impact réel sur les détaillants, les producteurs et les grossistes, ainsi que sur les employés. La contrefaçon est donc néfaste pour la santé et l'économie. Les produits contrefaits et les téléchargements illégaux constituent une concurrence déloyale pour les acteurs, les artistes et/ou les entreprises qui respectent les règles de propriété intellectuelle. L'impact économique des produits contrefaits se traduit par des pertes d'emplois, de ventes et de recettes fiscales.

Projet

La Fondation Non à la contrefaçon et à la piraterie (NANAC) a pour but d'informer les jeunes sur le concept de la propriété intellectuelle et de leur faire prendre conscience de sa valeur ainsi que des dangers de la contrefaçon et de la piraterie. Ces questions sont abordées via une approche créative, positive et pertinente pour les jeunes, via des exemples de la vie quotidienne. Les avantages de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'innovation, de la créativité, de la croissance et de l'emploi, sont également mis en avant.

Concrètement, NANAC souhaite se rendre dans vos écoles, à travers toute la Belgique, dans un camion entièrement équipé, baptisé "Fédéral Truck". Le Fédéral Truck se compose d'une salle moderne et accueillante comprenant des bancs, un jeu interactif, des tablettes numériques et une "chat box" via laquelle les jeunes peuvent exprimer leurs réactions et leurs opinions. Des spécialistes de différents services publics fédéraux et des animateurs les accueilleront à bord du camion et les informeront.

Pour qui ?

Les jeunes adultes âgés de 14 à 18 ans.

Par qui ?

La Fondation Non à la contrefaçon et à la piraterie nommée NANAC. Il s'agit d'une fondation créée par l'Administration générale des Douanes et Accises et la Chambre de commerce internationale (CCI Belgique). Elle réunit les acteurs du secteur public et privé pour lutter plus efficacement contre la contrefaçon et la piraterie. Les partenaires de la fondation sont : ABAC-BAAN, le Centre Européen des Consommateurs, le SPF Economie et la SABAM.

L'objectif de NANAC est de sensibiliser le plus grand nombre possible d'entreprises et de consommateurs aux dangers et aux inconvénients de la contrefaçon et de la piraterie. La fondation a travaillé sur de nombreux projets : l'élaboration d'une charte et de brochures d'information ainsi que la réalisation d'une campagne de sensibilisation.

La fondation rencontre aussi régulièrement des représentants des autorités et des entreprises pour les sensibiliser et créer de nouveaux accords de coopération.

Quand ?

A l'automne 2018, en octobre et novembre.

Intéressé(es) par ce projet ?

Contactez le secrétariat de la Fondation:

Mevr. Julie Deré (NL) T +32 2 515 09 33 M +32 473 73 71 69 E julie.dere@iccwbo.org

Mme. Bénédicte Somja (FR) T +32 2 578 12 29 M +32 470 78 12 29 E benedicte.somja@minfin.fed.be